

# AFGC - Pour des ouvrages durables et décarbonés, la bonne prescription en 2025, Rennes 27/05/2025

Février 2025

**Compte tenu des évolutions normatives attendues en 2025 (NF EN 206+A2/CN et ses textes accompagnants, du fascicule 65 du CCTG Travaux), les recommandations professionnelles de l'AFGC sont en cours de mise à jour et seront disponibles dans les mois prochains. L'accent des prochaines journées organisées en 2025 - celle du 27 mai est la première - sera mis sur les évolutions normatives en faveur de la décarbonation des bétons et des ouvrages.**

Le référentiel normatif associé au domaine des bétons connaît en 2025 une révision majeure pour favoriser la mise en œuvre de solutions à impact carbone réduit :

- Le complément national de la norme béton (NF EN 206/CN) introduit une nouvelle classification associée à la réduction du potentiel de réchauffement global total, susceptible d'être spécifiée dans une démarche d'écoconception à l'échelle de l'ouvrage.
- Les possibilités de combinaison ciment + additions et de mélanges de ciments sont étendues,
- Tant dans la méthode prescriptive de justification de la durabilité par limites de composition,
- Que dans la méthode performante qui s'enrichit d'une approche par domaine de composition destinée à faciliter l'emploi en mutualisant les étapes d'étude.
- Des règles spécifiques sont définies pour les bétons des ouvrages ou parties d'ouvrage provisoires à durée de chantier.
- Une méthodologie est précisée pour évaluer la possibilité d'utiliser de nouveaux ciments, liants ou additions

La journée :

- Détaliera les principes de ces évolutions pour faciliter l'utilisation du nouveau référentiel normatif par les prescripteurs
- Illustrera les gains carbone potentiels

## PROGRAMME

### 8H30 - Accueil café des participants

**9h00** - Présentation de la Délégation AFGC Grand Ouest  
**9h10** - Présentation générale  
**9h25** - Classes d'exposition  
**9h50** - Décomposition en parties d'ouvrages  
**10h15** - Bétons pour ouvrages provisoires à durée de chantier

**10H30** - Spécification des bétons à empreinte carbone réduite  
**10H50** - Règles de modulation des enrobages  
**11H00** - Pause  
**12H20** - Règles prescriptives

### 12H20 - Déjeuner

**13H50** - Approche performante  
**15H05** - Calcul d'impact environnemental  
**15H15** - Conclusions, questions réponses



Article imprimé le 10/02/2026 © infociments.fr